

Commentaire sur les comptes annuels 2024

1. Comparaison générale avec l'année précédente

Swiss Olympic a clôturé l'année 2024 avec une perte d'environ **1,836 million de francs** - avant modification du capital de l'organisation. Les comptes 2024 affichent donc une amélioration d'environ 3 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Au total, Swiss Olympic a encaissé **129,4 millions de francs**, soit **24,4 millions de francs de plus** que l'année précédente. Les recettes provenaient principalement de la Confédération (51,1 millions de francs), de la Fondation Suisse pour l'encouragement du sport (70,5 millions de francs) et de ses propres livraisons et prestations (7,7 millions de francs).

En 2024, Swiss Olympic a versé **86,5 millions de francs** aux fédérations sportives, aux organisations partenaires et aux écoles de sport. Cela représente **18 millions de plus que l'année précédente, soit une augmentation de 26 pour cent.**

4,3 millions de francs ont été versés à des projets de promotion spéciaux de la Fondation Suisse pour l'encouragement du sport. **13,2 millions de francs** ont été consacrés à des projets de redynamisation.

Les frais de personnel de Swiss Olympic ont augmenté de **2,3 millions de francs**. Fin 2024, **110 personnes** (91,7 postes à temps plein) travaillaient au sein de Swiss Olympic. Une partie de ces collaboratrices et collaborateurs étaient engagés pour une durée déterminée - par exemple pour les projets de redynamisation ou le projet «Éthique dans le sport». Des frais de personnel supplémentaires à hauteur de 800'000 francs ont été occasionnés par l'engagement de spécialistes externes dans le cadre du transfert de la Chambre disciplinaire du sport suisse à la Fondation Tribunal du sport suisse.

Les charges de matériel ont baissé d'environ **600'000 francs** par rapport à l'année précédente. Ceci en premier lieu parce que depuis 2024, les démarches relatives aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038 en Suisse relèvent de l'association indépendante.

Grâce à l'évolution positive des marchés financiers, Swiss Olympic a pu réaliser une **plus-value de près de 2,5 millions de francs** grâce aux intérêts et aux investissements - un résultat nettement meilleur que l'année précédente.

Si Swiss Olympic n'utilise pas toutes les contributions financières de la Fondation pour l'encouragement du sport, le montant restant est affecté au capital du fonds conformément à la convention de prestations. En 2024, cela a entraîné une **affectation d'environ 2,9 millions de francs**.

Pour couvrir la perte mentionnée de **1'835'767 francs**, un montant net de **546'418 francs** est prélevé sur le capital lié. Le montant restant, soit environ **1'289'349 francs**, sera compensé par le capital libre.

BILAN

Variation du capital

Capital de l'organisation	État 1.1.2024	Affectations	Transfert Transferts	Utilisation	interne Résultat financier	Total Variation	État 31.12.2024
Capital lié	33'780'942	8'148'261	-	-8'694'679	-	-546'418	33'234'524
Immobilisations financières à long terme de Swiss Olympic	22'931'337	1'635'279	-6'700'000	-171'322	-	-5'236'043	17'695'294
Promotion des fédérations	3'488'506	5'662'982	3'142'424	-2'178'941	-	6'626'465	10'114'971
Association Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038	-	-	6'700'000	-1'405'741	-	5'294'259	5'294'259
Ev. remb. fonds mesures stabilisation 2021	6'792'424	850'000	-3'142'424	-4'500'000	-	-6'792'424	-
Stratégie 2022ss	443'314	-	-	-313'314	-	-313'314	130'000
Projet «Chambre disciplinaire»	125'361	-	-	-125'361	-	-125'361	-
Capital libre	15'551'657	-	-	-	-1'289'349	-1'289'349	14'262'307
Capital total de l'organisation	49'332'599	8'148'261	-	-8'694'679	-1'289'349	-1'835'768	47'496'832

Immobilisations financières à long terme

Swiss Olympic a mis **6,7 millions de francs** à disposition de l'association «Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038 en Suisse». Ce montant a été mis à disposition pour la candidature olympique au détriment des immobilisations financières à long terme. Cette affectation provient des revenus des placements en titres à long terme de Swiss Olympic.

Promotion des fédérations

L'affectation provient des revenus générés par la dissolution de la Société suisse Toto. En outre, le montant initialement mis de côté pour un éventuel remboursement des fonds pour les mesures de stabilisation de 2021 a également été affecté aux fédérations.

Ces fonds ont permis d'effectuer des paiements aux fédérations sportives qui ne pouvaient pas être couverts par des recettes ordinaires. Il s'agissait avant tout de:

- Mesures en vue des Jeux Olympiques: **920'000 francs**
- Mesures de promotion pour les jeunes sportifs et les sportifs d'élite: **190'000 francs**
- Frais de fonctionnement de la CISIN: **352'000 francs**
- Primes au succès selon la convention de prestations: **357'000 francs**
- Soutien de la candidature pour les Championnats européens 2030: **245'000 francs**

Association Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038

Comme déjà mentionné, conformément à une décision prise lors du Parlement du sport extraordinaire du 23 mai 2024, Swiss Olympic a mis à disposition de l'association «Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038 en Suisse» un total de **6,7 millions de francs** pour les démarches relatives aux Jeux Olympiques. Une partie de cette somme a déjà été versée. Fin 2024, l'association dispose encore de 5,3 millions de francs.

Éventuel remboursement des fonds pour les mesures de stabilisation 2021

En 2022, Swiss Olympic avait mis de côté à titre préventif quelque **6,8 millions de francs** pour un éventuel remboursement des fonds pour les mesures de stabilisation en 2021. À l'époque, on ne savait pas si l'Office fédéral du sport (OFSP) allait réclamer le remboursement des sommes versées et, le cas échéant, dans quelle mesure. Le doute a été levé à la fin de l'année 2024:

L'OFSP a demandé le remboursement de **4,5 millions de francs** - ce montant a été prélevé comme prévu sur le capital lié. Parallèlement, un contrat de remboursement a été conclu avec l'Association

suisse de football (ASF): l'ASF remboursera **850'000 francs** à Swiss Olympic, car une partie du remboursement à l'OFSPPO concerne les clubs de l'ASF. Le montant restant, **3,14 millions de francs**, sera désormais affecté à la promotion des fédérations.

Projet stratégique à partir de 2022 («Stratégie pour 2022 et les années suivantes»)

Jusqu'à présent, environ **313'000 francs** ont été prélevés sur le capital lié pour le projet stratégique «Parc olympique suisse». Le Conseil exécutif de Swiss Olympic a autorisé le paiement de ce montant en plusieurs tranches sur plusieurs années. Fin 2024, il reste **130'000 francs** - cet argent est réservé à de futurs projets dans le domaine du sport et de l'innovation («Sports Innovation Hub»).

Projet Chambre disciplinaire / Tribunal du sport

La fondation du Tribunal du sport suisse a coûté environ **162'000 francs**. Sur ce montant, **125'000 francs** ont été financés par le capital lié.

Ittigen, avril 2024

Andreas Wenger
Responsable Département Services

Alain Meuwly
Responsable Finances et Personnel